

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2013 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 20 mars 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
9 suppléants

Délibération n°219 du Comité syndical

9. Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif 2012,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de
96 237,30 € et un excédent d'investissement cumulé de 104 596,37 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	+ 30 000,00 €
- article 002 « résultat de fonctionnement reporté »	+ 66 237,30 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 2 AVR. 2013
La publication le - 2 AVR. 2013
Strasbourg, le - 2 AVR. 2013

Le Président
Jacques BIGOT

